



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER  
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

*Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement d'Alsace*

*Service Milieux et Risques naturels*

*Avis n° 25*

du *Conseil Scientifique Régional du Patrimoine  
Naturel d'Alsace*

**Sur la proposition de complément à la liste  
d'espèces végétales déterminantes**

fait à Strasbourg, le 23 Novembre 2010, Michel HOFF, président

**avis débattu au point 4 de l'ordre du jour de la réunion du 4 juin 2010**

## Question posée

La première étape de la méthodologie ZNIEFF correspond à l'identification d'espèces déterminantes. Une première liste d'espèces animales et végétales a été soumise à l'approbation du CSRPN en 2009.

La Société Botanique d'Alsace a proposé d'étendre la liste des espèces végétales déterminantes ZNIEFF à des espèces à faibles cotation selon la même méthode que celle utilisée pour l'établissement de la 1<sup>ère</sup> liste.

La liste complémentaire porte sur 360 taxons.

La question posée au CSRPN porte sur la pertinence de cette extension.

## Avis du CSRPN :

Le CSRPN considère que la liste ainsi complétée présente les mêmes caractéristiques que la précédente.